



ARRETE MUNICIPAL N°863

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION LE SAMEDI 25 AOÛT 2018

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT

Vu l'article L 2212-2 et L 2231-1 du code général des collectivités territoriales

Vu les festivités du samedi 25 Août 2018

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières en matière de sécurité et de circulation

ARRETE

ARTICLE I :

La Circulation et le stationnement des véhicules seront interdits le samedi 25 août 2018 de 8H00 à la fin des festivités, place du Général de Gaulle, rue de la Poste et rue du Raviné.

ARTICLE II :

La circulation des véhicules sera interdite rue Gustave Coliez – partie comprise entre la Place du Général de Gaulle et la rue Jean Jaurès de 19h30 jusqu'à la fin des festivités.

ARTICLE III:

La déviation des véhicules se fera par la rue d'Anchin dans les deux sens de circulation.

Le stationnement des véhicules sera interdit rue d'Anchin – partie comprise entre la Place du Général de Gaulle et la rue Cyrille Vallée.

ARTICLE IV:

Les services de police, de gendarmerie ainsi que les services techniques de la ville sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PECQUENCOURT, le 23 juillet 2018

Le Maire
Joël PIERRACHE

